



MAIRIE  
DU  
FOUSSERET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 janvier 2023



**DOSSIER N° 2023-02: MODIFICATION DES TARIFS D'ABONNEMENT A LA MEDIATHEQUE**

L'an deux-mille-vingt-trois, le dix janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le trente novembre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAGARRIGUE Pierre, Maire du Fousseret.

**PRESENTS**

MM. LAGARRIGUE Pierre - BAÑULS Cédric - BELMONTE José - Mmes BENAZET Nadine - CAPOUL Sabine - MM. DAURE Nicolas - FRONTEAU Joris - GALIAY Jean-Sébastien- M. MARTINIE Laurent - Mmes NAUSSAC Frédérique - PERONNET Odile - TORILLON Martine - M. VILLEMUR Frédéric.

**ABSENTS**

M. BOULINEAU Christophe ayant donné procuration à M. GALIAY Jean-Sébastien  
Mme DROCOURT Angélique ayant donné procuration à M. FRONTEAU Joris  
Mme GREGORUTTI Aurélie ayant donné procuration à Mme CAPOUL Sabine  
Mme LAFARGUE Claudine ayant donné procuration à M. MARTINIE Laurent  
M. LIGONNIERE Vincent ayant donné procuration à M. BAÑULS Cédric  
Mme MENDONÇA Anny ayant donné procuration à Mme PERONNET Odile

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme PERONNET Odile

M. le Maire fait part de l'intention du service médiathèque de modifier les tarifs d'abonnement à la médiathèque.

Jusqu'à présent les tarifs d'abonnement étaient fixés par une délibération prise le 31 janvier 2013 lors de l'ouverture de la médiathèque.

Ainsi pour les habitants du Fousseret, un abonnement de 2 € pouvait être pris pour les livres et un autre de 2 € pour les documents sonores, mais avec un nombre de documents limités.

Pour les habitants des villages extérieurs, ces montants étaient doublés à 4 €.

Nombre de familles et d'abonnés prenaient ainsi deux abonnements pour faciliter les emprunts.

La proposition de la médiathèque est de passer à une carte famille de 5 € annuels (à compter de la date d'inscription) permettant l'emprunt de :

- 20 livres, 20 revues.
- 5 DVD et 2 jeux de société.

Ces nouveaux tarifs visent à unifier pour les familles le compte d'abonnement et à faciliter la gestion par le service médiathèque.

M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver ces nouveaux tarifs d'abonnement à la médiathèque, à compter de l'entrée en vigueur de la présente de la délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

**ARTICLE 1 :** de supprimer, à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération, les anciens tarifs d'abonnement issus de la délibération 2013-03 b du 31 janvier 2013 et de les remplacer par les tarifs suivants :

L'inscription à la médiathèque nécessite le paiement d'un abonnement de 5 €, valable un an, et permettant l'emprunt de :

- 20 livres, 20 revues.
- 5 DVD et 2 jeux de société.

**ARTICLE 2 :** d'autoriser à M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**ARTICLE 3 :** de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet pour contrôle de légalité.

Le Fousseret, le 13 janvier 2023,  
Le Maire,

Pierre LAGARRIGUE



- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, par affichage et transmission en sous-préfecture ce jour.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.